

meux renseigné sur l'époque à laquelle cette œuvre devra avoir lieu. Le Rappel, dont l'auteur des nouvelles parlementaires est dans la confiance du ministère, nous apprend que la révision devra être effectuée dans la semaine prochaine, avant les vacances d'été.

Paris, 5 janvier.
Dans le cas où M. J. Ferry tarderait à déposer son projet de révision constitutionnelle, on craint que M. Baréty reprendrait la proposition qu'il a déposée l'année dernière.

Désistements ministériels

Paris, 5 janvier.
La déclaration de M. Jules Ferry, relativement à la question de la révision a provoqué dans le cabinet des désistements sérieux qui vont en aggravant de jour en jour.

Presque tous les ministres sont d'avis que le président du conseil a pris, à ce propos, des engagements compromettants, et de nature à ébranler le cabinet les plus sérieux embarras.

Chacun d'eux a son siège fait à ce propos et diffère d'opinion et de système sur le mode et sur la portée de la réforme constitutionnelle à opérer.

Le comte de Paris

Le *Novelliste* de Rouen annonce que Monsieur le comte de Paris vient, ainsi qu'il en l'hâta, de chaque année, de faire don de la somme de 3,000 francs aux pauvres de Dieppe.

La grève des cochers

Paris, 5 janvier.
Dans une réunion des cochers grévistes tenue cette après-midi, on a décidé de continuer la grève en attendant les propositions des compagnies.

EXTERIEUR

Les affaires Malgaches

Londres, 5 janvier.
Le *Times* publie un avis de Madagascar disant qu'un représentant malgache est arrivé à Tananarive avec pleins pouvoirs pour conclure la paix.

Les Malgaches acceptent l'ultimatum français. Ils cèdent la partie septentrionale de Madagascar depuis le cap Saint-André jusqu'au cap Belone.

La question de garantie sera référée au gouvernement anglais. Mais l'entente est considérée comme certaine.

Les Malgaches sont disposés à accepter toutes les conditions, sauf le protectorat.

Les affaires d'Égypte

Londres, 5 janvier.
Aucun ordre n'a encore été donné pour l'envoi de troupes anglaises en Égypte.

Cependant tout est prêt pour permettre d'embarker douze mille hommes en huit jours.

Le traité de commerce austro-français
Vienne, 5 janvier.
Les négociations de l'Autriche avec la France, au sujet du traité de commerce, avaient été interrompues à Buda-Pesth, où a abandonné l'espoir de conclure un traité de tarifs.

La convention provisoire actuelle expire le 23 février, une décision que l'on devra donc être prise prochainement.

L'Autriche-Hongrie s'oppose à la prolongation pure et simple du provisoire actuel, car il exigerait pour les clauses de la nation la plus favorisée.

Selon toute probabilité, en prolongera le provisoire pour dix mois, avec la clause de la nation la plus favorisée.

Italiens et Allemands

Rome, 5 janvier.
Les journaux italiens discutent avec beaucoup d'animation les informations publiées par le *Times* au sujet de la triple alliance. Ils tiennent à cette communication une grande importance.

L'Italie dit qu'il aurait fallu savoir encore si le royaume d'Italie persisterait dans son abstention, au cas où la France déclarerait la guerre à l'Allemagne.

Le *Popolo romano* conclut en disant que les informations du *Times*, quoique incomplètes — probablement pour cause — ont un côté pratique et utile, car elles indiquent le caractère pacifique de la triple alliance et lui ôtent ainsi toute signification d'une entente hostile à d'autres pays et particulièrement à la France.

D'autre part, la *Gazette nationale* mentionne une dépêche qui confirme que l'alliance austro-allemande, dans laquelle l'Italie a été admise, n'est pas dirigée contre un belligérant déterminé, mais simplement pour but une protection mutuelle en cas d'attaque étrangère. Cependant l'organe semi-officiel ne croit pas que, dans le cas d'une guerre agressive faite par la France, l'Italie serait disposée de participer à la défense commune.

Des renseignements ultérieurs confirment l'authenticité du pacte, sous cette réserve que les stipulations de la triple alliance n'auront point fait l'objet d'un acte signé par les contractants, mais bien d'un échange de notes entre les trois cabinets intéressés.

Les féniens

Paris, 5 janvier.
Suivant le *Mémorial diplomatique*, des rumeurs de plus en plus inquiétantes circulent à Londres sur le projet d'adhésion des féniens, qui sont en ligne avec des agitateurs étrangers pour faire quelque tentative désespérée. Le danger serait considérable comme tellement sérieux, que le gouvernement britannique étudierait actuellement un projet de loi ayant pour but de restreindre considérablement le droit d'asile sur le territoire anglais.

Égypte et Soudan

Paris, 5 janvier.
Le *Times* publie une dépêche de Khartoum annonçant que les garnisons de Domet et de Kaaw ont été arrêtées. Elles étaient soupçonnées d'intelligence avec le Mahdi.

Le *Standard* semble croire à une intervention éventuelle de la France en Égypte; il ajoute qu'il serait impossible de la blâmer, toutes les puissances ayant droit d'invoquer l'Angleterre à se retirer, si elle se sent intérieure à la tâche qui lui incombe.

Le *Daily News* demande le protectorat provisoire pour les Anglais.

L'Égypte repousse l'intervention de la Turquie ou de toute autre puissance.

La reine Victoria «sauter»

Londres, 5 janvier.
L'Albion annonce que la reine Victoria fera publier prochainement un deuxième volume de souvenirs, intitulé: «Autres feuilles d'un journal ou la Vie dans les Highlands, de 1862 à 1882». Ce volume formera la suite de l'ouvrage publié par la reine d'Angleterre, il y a quinze ans.

Les «Militaires»

Saint-Petersbourg, 5 janvier.
A Saint-Petersbourg, une proclamation ferro-via a paru sous le titre: «États de guerre». Elle a été émise en vertu d'un jugement prononcé par le comité exécutif militaire.

Dans la police d'État règne un désarroi complet. On croit que les groupes de guerre terroristes d'il y a trois ans se sont reconstitués et recommencent à agir.

Ces groupes de guerre sont des cercles comprenant un nombre plus ou moins grand de terroristes impitoyables, bien décidés à sacrifier au besoin leur vie en exécutant l'ordre donné par le comité exécutif révolutionnaire. Le chef d'un tel cercle est entièrement libre de choisir les moyens qu'il juge les plus propres à atteindre le but arrêté ou commun. Chaque groupe travaille pour son propre compte, sans entretenir de relations avec les autres groupes de guerre, de façon que la découverte d'un groupe, par la police n'influe pas sur les autres.

La Pologne

Varsovie, 5 janvier.
Le journal russe le *Nouvelles* publie, à la date du 2 janvier, un article dans lequel il s'efforce à démontrer que les Polonais ont tort d'espérer le rétablissement du royaume de Pologne.

«Il n'est pas probable, dit le journal russe, qu'une guerre européenne puisse avoir un résultat favorable aux désirs des Polonais. Si Napoléon Ier, dans sa toute-puissance, n'a pas résolu de s'occuper de la question du rétablissement de la Pologne, il est impossible de s'attendre à rien de semblable actuellement.

«Tout ce que les Polonais pourraient obtenir, s'ils étaient la cause d'une guerre européenne, ce serait une nouvelle organisation des provinces polonaises, et il y a tout lieu de supposer que, dans ce cas, la Russie ne pourrait rien à réformer sa frontière dans un sens rationnel.»

Situation météorologique

La zone des basses pressions océaniques se rapproche de nouveau du continent. Le baromètre a baissé de 11 mm au nord de l'Écosse et de 7 à Vientiane où le vent est violent du SSO avec mer grosse; des mauvais temps menacent la Bretagne. La pression reste au-dessus de 770 mm sur la Baltique, l'Europe centrale, la Méditerranée et l'Algérie; elle atteint son maximum à l'équateur et à Vientiane, 773 mm.

La température va en diminuant rapidement du SO au NE, les extrêmes étaient ce matin de -20° (Haparand) et de +16° (Biarritz).

En France, le ciel tend à devenir plus nuageux dans les régions de l'Ouest et du Nord; il reste au beau dans l'Est et le Sud.

A Paris, la situation reste la même; température douce et brumeuse.

Produits antérieurs, 31,589,75
Total, 33,129,25

L'ANCIENNE GENDARMERIE. — On a commencé depuis quelques jours, la démolition de l'ancienne gendarmerie, place de la Liberté.

Ce bâtiment, qui avait été construit en 1825, a été en partie détruit par un incendie, le 27 juil. 1877.

PENDANT l'année 1883, il y en a eu à Roubaix, 3,411 naissances, 679 mariages et 2307 décès.

SOCIÉTÉS COLONISATRICES. — Dans sa séance du 23 décembre, l'Union fédérale colonisatrice a procédé au renouvellement de sa commission et a nommé ses membres comme suit:

Président d'honneur: MM. Achille Morel; président: Jules Rabaux; vice-président: E. Motin; secrétaire: Ernest Herman; secrétaire-adjoint: Joseph Lemaitre; trésorier: Denis-Desfontaines; économe: A. Demarçhies; commissaires: Charles Desbroucq; Désir Corselet; Henri Sott; Jean-Baptiste Mac; Vanpynbroek.

Dans sa même séance du 23, la commission de l'Union fédérale Colonisatrice a décidé ses concours pour l'année 1884:

4 mai, Ailly-sur-Noye. — 11 mai, St-Just, 18 mai, Clermont. — 22 mai, Creil, 200 fr. prix d'honneur.

8 juin, Chaatilly, 300 fr. prix d'honneur. — 8 juin, Saint-Denis, 100 fr. prix d'honneur. — 15 juin, Clermont. 22 juin, Chaatilly, 100 francs prix d'honneur. — 29 juin, Orléans, 100 fr. prix d'honneur.

13 juillet, Breteil, 100 fr. prix d'honneur. — 20 juillet, Creil, 100 fr. prix d'honneur. — 3 août, Chaatilly, 100 fr. prix d'honneur. — 15 août, Albert. — 21 août, Breteil.

N. B. — Tous ces concours sont offerts aux amateurs, domiciliés dans un rayon de 6 kilomètres.

Pour le concours sur Orléans seulement il faut un rayon de 15 kilomètres.

Pour les concours sans prix d'honneur l'exécution des frais sera converti en prix.

SIX DOMESTIQUES VOLÉS. — Le domestique de M. Robins, marchand de lait battu, rue du Tilleul, à Roubaix, se rendait tous les jours à Annapes pour y faire ses provisions. Il y un quelques jours, son maître l'avait chargé de porter cent francs à l'un de ses fournisseurs. Arrivé en la place du village, le domestique, un hot d'aller chez le fermier, abandonna ses chevaux et voiture et partit à faire la noce à Lille.

Deux jours après, M. Henri Nye, marchand à Roubaix, se rendit à Camphin-en-Pévèle, pour affaires, et aperçut le domestique de M. Robins, près de la frontière belge.

Il le poursuivit, l'arrêta après une énergique résistance, et le remit entre les mains du gendarme-champêtre de la commune.

Le domestique a été conduit à la gendarmerie de Tournay.

C'est le premier fois que M. Henri Nye se signale par son courage. Plusieurs fois déjà, il s'est distingué en combattant des incendies ou en arrêtant des chevaux emportés.

UN JOLI BILAN DE VOLS cette semaine. Deux de ces vols sont attribués au même auteur, Louis Pottier, âgé de 37 ans, originaire d'Annapes.

Cet individu est accusé d'avoir volé 2 fr. aux époux Duflos, cabaretiers rue des Longues-Haies, et 10 francs aux époux Leppars, rue Meyerbeer.

Un autre vol consista en une paire de bottes et des effets d'habillement dérobés par un nommé Auguste Darné. Ces objets sont estimés 20 fr. environ.

La victime est M. de Grève, journaliste, quai de Wattevos.

Ces deux vols sont si faits. Enfin hier soir, M. Ch. Baillon se trouvant à la gare de Roubaix, avait déposé divers objets sur le banc de la salle d'attente pour aller prendre son billet.

Pendant le tirage, il est donné communication d'une opposition faite par M. D. D. sur le billet n° 28251, dont il était possesseur, et qui a été égaré.

Nous abouons recevront avec ce numéro un supplément contenant la liste complète des numéros gagnants, avec la liste des lots.

Le lot 635, bronze de Weber, a été tiré par le président Verlaiss.

Le n° sorti est 8,555.

SUBSCRIPTIONS DIVERSES. — Voici les sommes reçues par la Mairie dans la journée du 5 janvier 1884 et destinées aux victimes de la catastrophe du 5 novembre 1883.

M. Moulay, directeur du Théâtre des Fantochea à Havre (Seine-Inférieure), 20,00

Subscriptions recueillies par la Mairie de Lille: MM. Verthighe, place Deloit, 13,35. — Donfelle, rue de la Justice, 13,45. — Dewatrie, rue de Condé, 70, 10,30. — Désir Fievet, square Raman, 8, 29,20. — Deswarte, 16, rue d'Austerlitz, 40,00. — Mme veuve Boulanger, rue Léon Gambetta, 00,00. — M. Frénaux, 6, place de la Nouvelle-Aventure, 14,20. — M. Desmaizies, 12, rue Léon Gambetta, 55,00. — M. Damaune, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 7,00. — Bouneaux, 40, rue de la Guinguette, 10,00. — Grimois, 11, rue du Marché-aux-Bêtes, 28,08. — Dupriez, 101, rue Léon Gambetta, 37,50. — Watteau, 253, rue Nationale, 44,45. — Villée, 51, rue Colbert, 7,10. — Faque, 1, rue de Maubeuge, 38,65. — Ecoart, 3, place de Quatre-Chemins, 36,15. — Gourbez, 51, rue des Stations, 38,85. — Stal, 161, rue du faubourg de Tournai, 109,80. — Fournier, 35, rue des Fossés-Neufs, 50,80. — Bigotte, 8, rue Saint-Nicolas, 135,55. — Carrou, rue Léon Gambetta, 21,20. — Delouraine, 44, rue du faubourg de Roubaix, 43,00. — Heaillon, 2 bis, rue Saint-Hubert, 17,60. — Fanguerois, 39, rue d'Arcole, 30,57. — Fievez, 144, rue Léon Gambetta, 43,05. — Glorie, rue des Loges-Rappes, 70,00. — Charlet, 7, rue du faubourg de Roubaix, 49,50. — Bailly et Diot, 440,00.

Produits antérieurs, 1,513,30

1,533,50

31,589,75

Total, 33,129,25

L'ANCIENNE GENDARMERIE. — On a commencé depuis quelques jours, la démolition de l'ancienne gendarmerie, place de la Liberté.

Ce bâtiment, qui avait été construit en 1825, a été en partie détruit par un incendie, le 27 juil. 1877.

PENDANT l'année 1883, il y en a eu à Roubaix, 3,411 naissances, 679 mariages et 2307 décès.

SOCIÉTÉS COLONISATRICES. — Dans sa séance du 23 décembre, l'Union fédérale colonisatrice a procédé au renouvellement de sa commission et a nommé ses membres comme suit:

Président d'honneur: MM. Achille Morel; président: Jules Rabaux; vice-président: E. Motin; secrétaire: Ernest Herman; secrétaire-adjoint: Joseph Lemaitre; trésorier: Denis-Desfontaines; économe: A. Demarçhies; commissaires: Charles Desbroucq; Désir Corselet; Henri Sott; Jean-Baptiste Mac; Vanpynbroek.

Dans sa même séance du 23, la commission de l'Union fédérale Colonisatrice a décidé ses concours pour l'année 1884:

4 mai, Ailly-sur-Noye. — 11 mai, St-Just, 18 mai, Clermont. — 22 mai, Creil, 200 fr. prix d'honneur.

8 juin, Chaatilly, 300 fr. prix d'honneur. — 8 juin, Saint-Denis, 100 fr. prix d'honneur. — 15 juin, Clermont. 22 juin, Chaatilly, 100 francs prix d'honneur. — 29 juin, Orléans, 100 fr. prix d'honneur.

13 juillet, Breteil, 100 fr. prix d'honneur. — 20 juillet, Creil, 100 fr. prix d'honneur. — 3 août, Chaatilly, 100 fr. prix d'honneur. — 15 août, Albert. — 21 août, Breteil.

N. B. — Tous ces concours sont offerts aux amateurs, domiciliés dans un rayon de 6 kilomètres.

Pour le concours sur Orléans seulement il faut un rayon de 15 kilomètres.

Pour les concours sans prix d'honneur l'exécution des frais sera converti en prix.

SIX DOMESTIQUES VOLÉS. — Le domestique de M. Robins, marchand de lait battu, rue du Tilleul, à Roubaix, se rendait tous les jours à Annapes pour y faire ses provisions. Il y un quelques jours, son maître l'avait chargé de porter cent francs à l'un de ses fournisseurs. Arrivé en la place du village, le domestique, un hot d'aller chez le fermier, abandonna ses chevaux et voiture et partit à faire la noce à Lille.

Deux jours après, M. Henri Nye, marchand à Roubaix, se rendit à Camphin-en-Pévèle, pour affaires, et aperçut le domestique de M. Robins, près de la frontière belge.

Il le poursuivit, l'arrêta après une énergique résistance, et le remit entre les mains du gendarme-champêtre de la commune.

Le domestique a été conduit à la gendarmerie de Tournay.

C'est le premier fois que M. Henri Nye se signale par son courage. Plusieurs fois déjà, il s'est distingué en combattant des incendies ou en arrêtant des chevaux emportés.

UN JOLI BILAN DE VOLS cette semaine. Deux de ces vols sont attribués au même auteur, Louis Pottier, âgé de 37 ans, originaire d'Annapes.

Cet individu est accusé d'avoir volé 2 fr. aux époux Duflos, cabaretiers rue des Longues-Haies, et 10 francs aux époux Leppars, rue Meyerbeer.

Un autre vol consista en une paire de bottes et des effets d'habillement dérobés par un nommé Auguste Darné. Ces objets sont estimés 20 fr. environ.

La victime est M. de Grève, journaliste, quai de Wattevos.

Ces deux vols sont si faits. Enfin hier soir, M. Ch. Baillon se trouvant à la gare de Roubaix, avait déposé divers objets sur le banc de la salle d'attente pour aller prendre son billet.

Pendant ce temps, un jeune filou, Alphonse Delenne, s'est emparé du dépôt, mais heureusement pour le propriétaire, l'agent de police Mayeux arriva juste à point pour empêcher le voleur de s'éloigner avec son butin.

Delenne a été coffré immédiatement.

TOURCOING

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Nous sommes heureux d'honneur à nos lecteurs que M. Charles Planckaert, autrefois élève de M. Louis Loblin, aujourd'hui élève de M. Auried, à l'École des Beaux-Arts, vient d'obtenir une deuxième mention sur les éléments analytiques.

M. Charles Planckaert marche, comté ou le voit, de succès en succès.

VOL A MOUTREUX. — Un vol de 95 francs, en pièces de cinq francs, a été commis au domicile et au préjudice des époux Bliq, épiciers à Moutreux.

L'argent était dans un porte-monnaie qui était lui-même renfermé dans le tiroir d'une commode. Le voleur n'ayant pu ouvrir la porte qui était fermée en dedans par un verrou, a dû s'introduire dans la maison par une fenêtre dite fenêtre guillotine.

Les époux Bliq n'ont aucun soupçon. Une enquête est ouverte.

COMMENCEMENT D'INGÉNIEUR. — Un commencement d'ingénieur a eu lieu aujourd'hui chez M. Marain, pâtissier, rue St-Jacques.

Les voisins se sont empressés de porter secours à la famille Marain, et ils se sont rendus presque immédiatement maîtres du feu.

Mouvement de la Condition publique de Tourcoing pendant le mois de décembre 1883

7,400 colis de laines peignées 10,570 k. 600
1,618 — — — — — 13,95 000
15 — — — — — 0,93 000
612 — — — — — 81,7 300

Bois total 124,07 k. 500

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

7,400 colis de laines peignées 10,568 k. 600
1,605 — — — — — 13,95 000
15 — — — — — 0,93 000
614 — — — — — 81,7 300

Bois total 1,088,510 k. 600

DIFFÉRENCE En plus, 187,40 k. 700

Titrage 127 Opérations

Décreusage 14

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,98
— — — — — 8 118 210 Bonfil 0,86
— — — — — 10 090 Partie 2,618

LIÈGE payées, Taux de 13 111 010 Perle 0,99
— — — — — 14 010 010 0,78
— — — — — 18 114 010 11, 0,36
Coton filé dans le — 8 118 210 40, 1,